



Litige avec une auto ecole

Par **bm69**, le **23/02/2011** à **18:14**

Bonjour,
Editer le message Marquer le sujet comme résolu Supprimer le message Rapporter le message Répondre en citant le message litige auto ecole de bm69 » Mer 23 Fév, 2011 à 17:52:44

Bonjour.
j'ai un litige avec l'auto ecole de ma fille.
ma fille à passer son permis et l'as loupé en septembre 2010.
hier elle rappelle l'auto école pour reprendre quelques heures; et cet après midi ,coup de fil de la secretaire comme quoi
il ne veut plus ma fille et qu'elle aille ailleurs!!!!.de plus il m'affirme n'avoir plus son dossier,qu'il lui aurait donné le jour du permis, (ce qui est faux car c'est moi qui suis allé la rechercher, et elle n'avait rien) et qu'il faut que je me débrouille avec la préfecture du rhone.
1er as -t il le droit de renvoyer ma fille ????
2eme :est ce à moi de récupérer mon dossier et de passer multiples coups de fils????
Merci de vos réponses,rapide je l'esperebm69
Initié anti-arnaque

Messages: 43
Inscription: Mar 27 Oct, 2009 à 19:03:49
Message privé

Par **bm69**, le **27/02/2011** à **11:55**

bonjour.

l'auto école a changé de discours, il aurait soit disant mis mon dossier dans ma boîte à lettre!!!! que je n'ai pas trouvé bien sûr et que c'est à moi de me débrouiller.

je me suis renseigné et normalement ce n'était pas à l'auto école de détenir ce dossier.

Par **bm69**, le **09/03/2011** à **11:43**

pas de réponses?????

Je rappelle qu'à cause de cette perte, il faut une demande de duplicata et attendre 2 mois!!!!

Par **bm69**, le **01/06/2011** à **22:50**

bonjour.

alors pas de réponse?????

Par **bm69**, le **23/09/2011** à **22:48**

bonjour.

aujourd'hui 23 septembre, la nouvelle auto école de ma fille l'a rappelée pour lui dire que le dossier cerfa était revenu de la préfecture.

mais aux dernières nouvelles elle lui annonce maintenant il faut repartir sur un forfait code à 250 euros et après obtention de celui-ci conduite.

je rappelle que ma fille est obligée de repasser son code (qu'elle avait avant), car la précédente auto école a perdu le dossier après le 1er examen de conduite et que maintenant la date de validité du code de 3 ans est dépassée.

1er: a-t-elle le droit de nous réclamer 250 euros de forfait, comme la personne qui passe son code la première fois?

2ème est-on obligé d'avoir son code pour commencer la conduite, ??.

MERCI DE VOS RÉPONSES